



MAIRIE DE LIANCOURT SAINT-PIERRE (60240)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 DECEMBRE 2017

Le 04 décembre deux mille dix-sept à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint Pierre, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Sylvain LE CHATTON, Stephen HOPKINS, Jérôme LEROY, Laurent DEREGNAUCOURT, Fabienne MAHÉ, Franck LIGER, Janine COURTOIS, Alexandre CHAPELON, Laurent LAROCHE, Chloé LE FEUR, Angélique HYRNIUKA

Étaient absents : Raphaël DECIUS, Benjamin VELLUET, Jérôme CORNU

Jérôme LEROY a été nommé secrétaire

oooooooooooo

La séance est ouverte à 20 h 17 sous la présidence de M. LE CHATTON Sylvain, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

oooooooooooo

ORDRE DU JOUR (*session ordinaire*)

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 octobre 2017.
- Participation aux frais de la visite de l'Assemblée Nationale - (**délibération**)
- Eau Seine Normandie : choix du zonage « schéma du directeur d'assainissement » - (**délibération**)
- Repas des aînés - (**délibération**)
- Demande de subvention auprès de l'Etat - (**délibération**)
- Acquisition de parcelle - (**délibération**)
- Devis : fenêtre mairie - (**délibération**)

Débat sans délibération / Informations diverses :

- Orientation budgétaire 2018
- Contrat salle des fêtes (habitants de Bouconvillers)
- ADTO : projet d'installation d'un système de vidéo protection

oooooooooooo

➤ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2017

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 02 octobre 2017 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

➤ Participation aux frais de la visite de l'Assemblée Nationale - (délibération)

Dans le cadre du congrès des maires de France qui se déroulait du 20 au 23 novembre 2017, l'union des maires organise une journée autour d'une visite de l'assemblée nationale.

Madame MARSAUDON Cathy, agent communal a participé ; M le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge les frais de cette journée à hauteur de 81 €uros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** cette participation.

➤ Eau Seine Normandie : choix du zonage « schéma du directeur d'assainissement » - (délibération)

Vu l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement ;

Vu les articles R 123-1 et suivants du code de l'environnement ;

Vu la loi sur l'eau en date du 3 janvier 1992 au terme de laquelle les communes ont l'obligation de déterminer les zones d'assainissement sur leur territoire ;

Vu l'Etude d'Assainissement réalisée par SEAF Ingénieurs conseils, en mai 2011

Vu la version définitive du Schéma Directeur d'Assainissement de Liancourt Saint-Pierre et Loconville, établi le 10 octobre 2016 par le Cabinet Verdi Ingénierie

Considérant que cette dernière étude ne permet pas d'envisager rapidement la réalisation d'un assainissement collectif quels que soient les scénarios 1, 2, 3a, 3b, 3c, pour des raisons financières

Considérant l'absence de subvention d'un projet d'assainissement non collectif par l'Agence de Bassin, compte-tenu de l'absence d'impact de pollution entre l'amont et l'aval de la Troësne,

Considérant le transfert obligatoire en 2020, de la compétence Eau Assainissement vers la Communauté de Communes du Vexin Thelle,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de :

- Ne pas démarrer pour le moment de projet d'assainissement collectif
- Ne pas modifier le zonage d'assainissement actuel, qui reste donc un Zonage Collectif.

Vote : 8 OUI – 2 NON – 1 ABSTENTION

➤ Repas des aînés - (délibération)

Dans le cadre de l'organisation du repas des aînés le 08 octobre 2017, les personnes accompagnantes sont redevables de la somme de 18€ pour les conjoint(e)s, 35 € par autre personne et 10 € par enfant pour la participation au repas.

- ✓ Mme LESCA Marie-Christine : 35 €
- ✓ M LEROY Jérôme : 18 €
- ✓ M HOPKINS Stephen : 35 €
- ✓ M LAROCHE Jean-Philippe : 18 €
- ✓ M GIRONDON Jacques : 18 €
- ✓ M LE CHATTON Sylvain : 48 €

Soit la somme totale de : 172 €

La délibération a été acceptée à l'unanimité.

➤ Demande de subvention auprès du Département - (délibération)

Vu la législation, Monsieur GAUTIER Philippe ne peut plus supporter la responsabilité d'alimentation d'eau potable à partir de son captage pour les habitants du Vivray.

Sylvain LE CHATTON après avoir consulté les personnes concernées, propose d'étendre le réseau d'alimentation d'eau potable de Fresnes l'Éguillon aux habitants du Vivray ainsi que celles des Tourbières et Vaux.

Des demandes de subvention sont en cours.

La délibération est reportée au prochain conseil.

➤ Acquisition de parcelle - (délibération)

Monsieur le Maire expose au conseil que les parcelles de terrain ZB 49 et ZB 50 sont à vendre. Ces terrains sont situés lieudit (LES HANGARS).

Dans le cadre du projet de création d'un équipement sportif situé en zone Ns tel que précisé par le Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Le conseil,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget du montant nécessaire à l'acquisition.

Vu le montant de l'acquisition, sous le seuil de 180 000 € du service des Domaines, de la DIE, fixé par l'arrêté du 5 décembre 2016.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil **Autorise** M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour un prix maximum de 15 000 € plus frais de notaire 1 400 € soit un montant total de 16 400 € TTC.

La délibération a été acceptée à l'unanimité.

➤ Devis : fenêtre mairie - (délibération)

Après exposé les devis et demande de devis ci-dessous :

1. MONSIEUR STORE : pour un montant de 10 956,31 € HT
2. PONTE FERMETURE : pour un montant de 12 034,81€ HT
3. M60 : pour un montant de 9 637,91 € HT

Après délibération, le choix du Conseil Municipal se fait sur l'entreprise **M60** pour un montant de **9 637,91 € HT**.

Le Conseil autorise Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise **M60** pour un montant de **9 637,91 € HT**.

La délibération a été acceptée à l'unanimité

Débat sans délibération / Informations diverses :

➤ Orientation budgétaire 2018

Stephen HOPKINS fait un résumé du Compte Administratif 2017 estimé au 01/12/2017 à l'ensemble du Conseil et constate que les recettes et les dépenses sont équilibrées.

➤ Contrat salle des fêtes (habitants de Bouconvillers)

L'association des Petits Patapons ne pouvant plus bénéficier des locaux de Fresnes L'Éguillon. La mairie de Bouconvillers propose de mettre temporairement à disposition leur salle des fêtes afin de maintenir cette prestation aux parents. Par solidarité, il est demandé aux communes voisines de mettre à disposition leur salle des fêtes aux habitants de Bouconvillers pour quelques dates préétablies.

Une délibération sera prise au prochain conseil sur présentation de la convention.

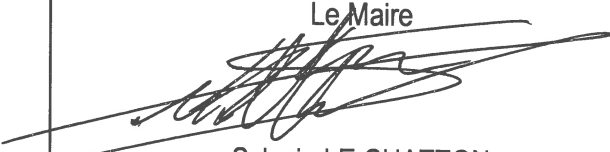

➤ ADTO : projet d'installation d'un système de vidéo protection

Un projet d'installation de caméras de surveillance aux entrées du village et sur le parking de la gare est en cours d'étude par l'ADTO. Sylvain LE CHATTON a reporté au prochain conseil

➤ **Le prochain conseil aura lieu le LUNDI 18 DÉCEMBRE 2017**

oooooooo

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 22 h 42

Le Maire  Sylvain LE CHATTON	Le secrétaire de séance  Jérôme LEROY
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------